

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **4 avril 2011** à 19 h 30 au Centre Eugène-Caillé situé au 1253, rue Lebel, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-04-081

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
4 AVRIL 2011, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2011
 4. CORRESPONDANCES
 5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de mars 2011
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) ADMQ : congrès annuel
 - B) ACSIQ : congrès annuel
 - C) AQU : formation CCU
 - D) Construction Allard : travaux bibliothèque
 6. DOSSIERS EN COURS
 - 6.1 Programmation de travaux : TECQ (Taxes sur l'essence)
 - 6.2 Octroi contrat : calcium liquide
 7. AFFAIRES NOUVELLES
 - 7.1 Séances du conseil : modification calendrier 2011
 - 7.2 Achat tracteur
 - 7.3 Dérogation mineure : 305 rue Poulin
 - 7.4 Centre Eugène-Caillé : mandat architecte
 - 7.5 SADC Arthabaska : demandes de subventions
 8. VARIA
 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 10. RAPPORTS DIVERS
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
 12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
-

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MARS 2011

2011-04-082

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 14 mars 2011, tel que rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE MARS 2011

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de MARS 2011, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>300 310,64 \$</u>
Taxes	250 034,25 \$
Protection incendie	3 455,50 \$
Permis	120,43 \$
TVQ	29 402,48 \$
Carrière / sablière	1 582,22 \$
Subvention	13 000,00 \$
Autres revenus	2 715,76 \$
<u>Dépenses</u>	<u>138 976,25 \$</u>
Rémunération élus	10 486,87 \$
Rémunération régulière	13 335,91 \$
Rémunération incendie	2 913,80 \$
Factures déjà payées	3 319,65 \$
Factures à payer	108 920,02 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) ADMQ : CONGRÈS ANNUEL

2011-04-083

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 8, 9 et 10 juin 2011 à Québec.

QUE la Municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

B) ACSIQ: CONGRÈS ANNUEL

2011-04-083.1

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du service incendie à participer au congrès des Chefs en sécurité incendie du Québec du 21 au 24 mai 2011 à Gatineau.

QUE la Municipalité paie l'inscription, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Adoptée.

C) AQU : FORMATION CCU

2011-04-084

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire, selon leur disponibilité, deux membres du CCU à la formation «La nouvelle loi proposée» offerte par l'AQU, le 30 avril 2011 à Victoriaville au coût de 185,00 \$ plus les taxes applicables.
QUE les frais de déplacement seront remboursés au tarif en vigueur.

Adoptée.

D) CONSTRUCTIONS ALLARD : TRAVAUX BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la demande de paiement de l'entrepreneur pour les travaux réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte pour le paiement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un paiement de 128 611,33 \$ à l'entrepreneur Les Constructions Allard, tel que recommandé par l'architecte.

Adoptée.

6. DOSSIERS EN COURS

6.1 PROGRAMMATION DE TRAVAUX : TECQ (TAXES SUR L'ESSENCE)

CONSIDÉRANT QU'il était prévu dans la programmation de travaux de faire de l'asphalte pour un montant de 53 000 \$ sur la rue Lafond et de faire du rechargement pour un montant de 60 000 \$ sur le chemin de la Rivière;

CONSIDÉRANT QUE les conduites sanitaires de la rue Lafond sont désuètes et doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE il y a des travaux plus urgents à faire que le rechargement du chemin de la Rivière;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-085

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi de la modification de la Programmation de travaux du 4 avril 2011 au *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* ainsi que tous les autres documents exigés par le ministère en vue d'obtenir l'autorisation de modifier sa programmation de travaux qui consiste à soustraire les travaux d'asphaltage (53 000 \$) de la rue Lafond et du rechargement (60 000 \$) du chemin de la Rivière et à ajouter l'asphaltage (113 000 \$) du chemin Kingsey Townline.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents concernant ce dossier.

Adoptée.

6.2 OCTROI CONTRAT : CALCIUM LIQUIDE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35%.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
CALCIUM LIQUIDE 35% CERTIFIÉ BNQ2410-300/2009
 Le mardi 29 mars 2011

Lieu : Bureaux municipaux
 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / ST Nancy Lussier
 Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
 Mathieu B. Milot, employé municipal

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission calcium »

CALCIUM	Calclo Inc.	SEBCI	Somavrac
	35 %	35 %	35 %
Tarif	0,302	0,314	0,295
X 146 000 litres			
Total, taxes exclues	44 092,00	45 844,00	43 070,00

Prenez note que l'étude de la conformité des soumissions n'a pas été effectuée. Ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance du conseil soit le 4 avril prochain.

 Nancy Lussier, *g.m.a.*
 Directrice générale / secrétaire-trésorière

 Stéphanie Hinse
 Adjointe administrative

CONSIDÉRANT toutes les soumissions d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% certifié BNQ2410-300/2009 reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture de calcium liquide 35%» du 29 mars 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-086

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
 Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% certifié BNQ2410-300/2009 à *Somavrac (c.c.) Inc.* au tarif de zéro virgule deux cent quatre-vingt-quinze dollars (0,295 \$) par litre, pour un total de cent quarante-six mille (146 000) litres, soit un montant approximatif de quarante-trois mille soixante-dix dollars (43 070,00 \$) plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium liquide 35% certifié BNQ2410-300/2009 avec le(s) représentant(s) de *Somavrac (c.c.) Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 SÉANCES DU CONSEIL : MODIFICATION CALENDRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai prochain auront lieu des élections fédérales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-087

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
 Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances du conseil en y soustrayant la réunion du lundi 2 mai 2011 et en y ajoutant celle du mardi 3 mai 2011.

QU'un avis public du contenu de la présente modification au calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

7.2 ACHAT TRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire l'acquisition d'un tracteur pour le département de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du dossier ont trouvé un tracteur répondant aux besoins dudit département;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-088

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'acquisition, auprès de Massey Ferguson, Champoux Machineries Inc. de Warwick, d'un tracteur Massey Ferguson GC 2600L de 25 HP, année 2011, et des équipements Massey Ferguson suivants :

- pneus industriels;
- tondeuse ventrale 2325 de 60";
- balai 2330 de 47";
- souffleur de 50";
- gratte H.D. à angle hydraulique de 60";

au coût de 19 241,25 \$, transport et préparation inclus, plus les taxes applicables.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du présent véhicule.

Adoptée.

7.3 DÉROGATION MINEURE : 305 RUE POULIN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 305, rue Poulin (lot 20B-18 rang 4, Canton de Kingsey), à l'effet de régulariser la marge de recul avant de l'agrandissement du bâtiment principal effectué en 1999;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le *Règlement 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités requises ont été accomplies;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-089

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour le bâtiment principal situé au 305, rue Poulin et ainsi régulariser la dérogation de deux virgule deux (2,2) mètres pour la marge de recul avant de l'agrandissement du bâtiment principal. La marge prescrite étant de neuf (9) mètres et la marge réelle acceptée par la présente dérogation étant de six virgule quatre-vingts (6,80) mètres.

Adoptée.

7.4 CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ : MANDAT ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer des rénovations au centre Eugène-Caillé afin de le rendre polyvalent selon les besoins des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-090

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Demers Pelletier Architectes pour établir les paramètres de rénovations et de mise à niveau du centre Eugène-Caillé, au coût maximal de 4 400,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette analyse inclut les activités suivantes :

- relevé et mise en plan du bâtiment;
- rencontre avec le comité visant à définir les besoins et priorités;
- préparation d'une esquisse présentant l'aménagement requis en fonction des besoins;
- estimation du coût des travaux.

Adoptée.

7.5 SADC ARTHABASKA : DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer des rénovations au centre Eugène-Caillé afin de le rendre polyvalent selon les besoins des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer lesdites rénovations, le conseil a mandaté la firme Demers Pelletier Architectes pour établir les paramètres de rénovations et de mise à niveau du centre Eugène-Caillé;

CONSIDÉRANT QUE la SADC d'Arthabaska peut fournir une aide financière dans les projets de développement local;

EN CONSÉQUENCE,

2011-04-091

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une aide financière à la SADC d'Arthabaska au montant de 2 200,00 \$, soit 50% des coûts du projet, pour établir les paramètres de rénovations et de mise à niveau du centre Eugène-Caillé.

QUE cette analyse inclut les activités suivantes :

- relevé et mise en plan du bâtiment;
- rencontre avec le comité visant à définir les besoins et priorités;
- préparation d'une esquisse présentant l'aménagement requis en fonction des besoins;
- estimation du coût des travaux.

Adoptée.

8. VARIA

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de documents.

10. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2011-04-092

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
20 h 15.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.